

RECEVEZ DE L'ARGENT MAINTENANT POUR LES ÉTUDES DE VOTRE ENFANT APRÈS L'ÉCOLE SECONDAIRE



LE GOUVERNEMENT DU CANADA PEUT VOUS AIDER
À ÉPARGNER POUR LES ÉTUDES DE VOTRE ENFANT
APRÈS L'ÉCOLE SECONDAIRE.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE BON D'ÉTUDES CANADIEN

Si votre famille a un faible revenu et un enfant admissible qui est né en 2004 ou après, le gouvernement du Canada pourrait déposer le Bon d'études canadien dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour votre enfant jusqu'à l'âge de 15 ans. Au total, votre enfant pourrait recevoir un montant maximal de 2 000 \$ dans un REEE. L'argent croîtra à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que votre enfant l'utilise pour payer ses études après l'école secondaire. Vous n'avez pas à cotiser au REEE pour que l'enfant reçoive le Bon d'études canadien.

DEMANDER LE BON D'ÉTUDES CANADIEN POUR VOTRE ENFANT

Vous et votre enfant devez avoir un numéro d'assurance sociale. Si vous devez en obtenir un, consultez le Canada.ca/numero-assurance-sociale ou composez le 1 800 O-Canada pour savoir comment faire.

Prenez rendez-vous auprès d'une organisation qui offre des REEE. Apportez vos numéros d'assurance sociale et dites que vous voulez ouvrir un REEE et obtenir un Bon d'études canadien pour votre enfant.

COTISER À UN REEE POUR VOTRE ENFANT ET OBTENIR LA SUBVENTION CANADIENNE POUR L'ÉPARGNE-ÉTUDES

Si vous décidez de cotiser à un REEE pour votre enfant qui est âgé de 17 ans ou moins, le gouvernement du Canada ajoutera l'équivalent de 20 à 40 % de votre cotisation jusqu'à concurrence de 7 200 \$. Le montant de cette subvention dépendra de votre revenu familial et du montant de votre cotisation.

POUR EN
SAVOIR PLUS

 **CONSULTEZ** canada.ca/epargne-etudes canada.ca/liste-promoteurs-reee

 **COMPOSEZ** 1 800 O-Canada (1-800-622-6232)
Téléimprimeur : 1-800-926-9105

 **VISITEZ** un Centre Service Canada près de vous

LC-015-07-19
ESDC-FED-CCB-07/19-02



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada